

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Eiffel Credit Opportunities Ucits - Part SI CHF- Code ISIN : FR0013527629

Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP

I – OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est, de fournir à ses investisseurs une appréciation de leur investissement sur la durée de placement recommandée de 3 ans minimum et cherchera à réaliser une performance nette annualisée supérieure à €STR +230 points de base. Dans ce cadre, le FCP investira directement ou au travers d'instruments financiers dérivés sur le marché du crédit tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Il sera géré activement, la composition du portefeuille étant laissée à la discrétion du gérant financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. Cependant l'€STR pourra être retenu à titre d'indicateur de la performance a posteriori.

Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux

Stratégie d'investissement :

La gestion du FCP se fait au travers d'une gestion active et flexible sur les marchés de crédit, fondée sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché. L'univers d'investissement se compose des sociétés principalement incluses dans les indices de marché de crédit suivants : Bloomberg Pan-European Aggregate Corporate et Bloomberg Pan-European High Yield. Par souci de cohérence, sont aussi ajoutées les sociétés faisant l'objet d'une analyse fondamentale par la société de gestion, mais ne rentrant pas dans la composition de ces deux indices. En outre la société de gestion accorde une importance significative aux critères ESG par le biais d'une approche sélective permettant d'en réduire au moins 20% en trois étapes :

- **Etape 1 :** une exclusion sectorielle de secteurs proscrits par la politique d'exclusion de la société de gestion, tels que le tabac, l'armement controversé, le charbon, ainsi que dans les entreprises contrevenant gravement à un ou plusieurs des principes du pacte mondial de l'ONU,
- **Etape 2 :** une notation ESG consistant à prendre en compte la notation ESG d'une grande majorité des entreprises de l'univers d'investissement, qu'il s'agisse de la notation ESG interne de la société de gestion, ou de celle de son fournisseur de données extra-financières externe Sustainalytics. La combinaison des processus de notation externe et interne réduit activement l'univers d'investissement du FCP pour son univers éligible :
 - Les entreprises qui ne sont pas suivies par le fournisseur de données extra-financières externe, ni par le modèle de notation interne de la société de gestion sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement
 - Les entreprises dont la notation ESG Sustainalytics est supérieure à 30 (risque ESG élevé ou sévère) sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement
 - Les entreprises notées 4 et 5 sur l'échelle de notation interne qui va jusqu'à 5 (risque ESG élevé ou sévère) sont également systématiquement exclues de l'univers d'investissement

A titre d'exemples, sont notamment évalués : le niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES), la mise en place d'une politique environnementale, la politique sociale, taux d'accident, la transparence des informations financières et extra-financières et la part des membres indépendants au sein des instances de gouvernance).

- **Etape 3 : une analyse et un suivi des controverses des entreprises sélectionnées.**

Le processus d'analyse combine deux approches, best-in-universe et best effort.

L'approche extra-financière du FCP est détaillée dans le prospectus et la Politique ESG du fonds, disponibles sur le site de la Société de Gestion www.eiffel-ig.com.

Le fonds est en permanence investi sur les marchés de crédit sous la forme d'obligations cotées sur des marchés d'instruments financiers (instruments du secteur public et privé émis par des entités situées majoritairement en Europe), à taux fixe ou variable, notamment des titres de dette à haut rendement, d'obligations convertibles, ainsi que des titres de créance et instruments du marché monétaire et dépôts à terme. Pour

sélectionner un titre le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner un titre et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des agences de notation. Le FCP peut investir jusqu'à 20% de son actif net dans des instruments de titrisation de type Asset Backed Securities (« ABS ») ou Mortgaged Backed Securities (« MBS »).

Afin de réaliser l'objectif de gestion ou de couverture des actifs, le Fonds pourra utiliser des contrats financiers, notamment des futures, options, contrats à terme, dérivés de crédit, jusqu'à 100% de l'actif net. Ainsi le fonds pourra être exposé jusqu'à 200% de son actif net en titres de créance émis par des sociétés majoritairement situées en Europe, sans contrainte de notation.

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 30% de l'actif net.

Les obligations et autres titres de créances appartiennent à la catégorie haut rendement, laquelle présente un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important, en contrepartie d'un rendement plus élevé.

La devise de libellé des titres en portefeuille seront les suivantes : Euro, USD, GBP, CHF, CAD, YEN, HKD, NOK, SEK, et DKK. Le risque de change du FCP est accessoire.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA français ou européens répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA gérés par la Société de Gestion ou une société qui lui est liée.

Dans la limite de 10% de son actif net, le Fonds pourra s'exposer au marché actions, soit directement au moyen d'actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques, ou par l'intermédiaire d'OPCVM, de FIA ou d'ETF et d'instruments financiers dérivés.

Le Fonds peut également intervenir sur les dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires.

La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -4 et +10.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. La performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de l'indicateur de référence. La devise de référence du portefeuille du FCP est l'Euro. Cette catégorie de parts libellée en devise différente de la devise de référence du portefeuille du Fonds est couverte contre le risque de change CHF/Euro afin de limiter les variations de la devise de la part (CHF) par rapport à la devise de référence du Fonds (euro), avec toutefois un risque de change résiduel. La part SI-CHF est réservée aux investisseurs initiaux du fonds, dont la souscription initiale minimale est de 2 000 000 CHF.

Effetation du résultat : capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation, le vendredi avant 11 heures auprès du dépositaire ; et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur le cours de clôture du jour de la centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 11 heures sont répondues sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement :

- Tous les vendredi ou le jour précédent en cas de jours fériés légaux et jours de fermeture du marché boursier Euronext Paris, et
- En outre une valeur liquidative technique, ne pouvant servir de base à des souscriptions/rachats, est calculée le dernier jour ouvré de chaque mois ou le jour précédent en cas de fermeture du marché boursier d'Euronext Paris.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit *gates* peut être mis en œuvre par le FCP. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus du FCP.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

II - PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Signification de cet indicateur : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
- Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

La classe « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 3 en raison de son exposition principalement aux marchés de crédit et de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Le Fonds peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés et publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. De plus, ce Fonds doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante
- **Le risque de liquidité :** il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs;
- **Le risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance ou d'insolvabilité d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille;
- **L'utilisation des instruments financiers à terme** peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM.

III – FRAIS

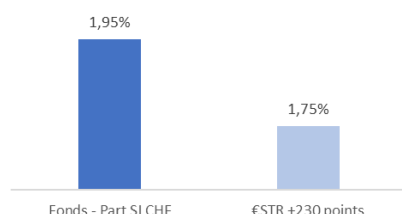
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT		
Droits d'entrée et de sortie	Parts SI CHF: Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, et avant qu'il ne soit restitué, sur la valeur de souscription ou de rachat de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des droits d'entrée et de sortie.
Droits de sortie	Néant	
FRAIS PRELEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE		
Frais courants	Parts SI CHF : 0,70% TTC	Les « frais courants » sont donnés à titre indicatif et couvrent la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de droits d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES		
Commission de surperformance	15% maximum TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'€STR + 230 points de base, si la performance de l'OPCVM est positive. Frais de performance prélevés sur l'exercice : 0,02% de l'actif net moyen de la part SI CHF. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et couvrent la période du 11/12/2020 au 31/12/2021, le fonds ayant été créé le 11/12/2020.	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.eiffel-ig.com

Les parts SI et SI CHF sont destinées aux souscripteurs initiaux du fonds (jusqu'au 30 juin 2021) et dans la limite d'un montant total de souscription de 100 millions d'euros.

IV - PERFORMANCES PASSES



- Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
- Devise de libellé : CHF
- Date de création de l'OPCVM : 11/12/2020

V - INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Eiffel Investment Group - 22 rue de marignan 75008 PARIS ainsi que sur le site www.eiffel-ig.com.

D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.eiffel-ig.com. **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal. **La responsabilité d'Eiffel Investment Group** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (« AMF »). Eiffel Investment Group est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com, ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group. Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 juin 2022. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ « U.S. Person » (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com ainsi que dans le prospectus).